

ÊTRE VICTIME DE DÉVIANCE SOUS PRÉTEXTE DE PSYCHOTHÉRAPIE

par **Martine MAURER**

« Il faut demander justice à la Justice » **J.-L. Viaux**

Être victime là où on s'y attend le moins, être victime là où on pensait trouver de l'aide, c'est une expérience doublement douloureuse. Chaque personne qui consulte un « psy » (1), le fait parce qu'elle se sent fragile, en besoin d'aide, parce qu'elle a besoin de faire l'expérience d'être écoutée et entendue dans sa souffrance. Il n'est pas juste qu'il n'y ait pas plus de protection dans le domaine des psychothérapies. Il n'est pas juste que des personnes soient endommagées là où elles pensaient trouver des praticiens avalisés par la société. Il n'est pas juste que des familles subissent traumatismes et déstabilisations parce qu'un membre de leur famille se trouve « embrigadé » suite à une consultation présentée faussement comme thérapeutique.

Les abus vécus dans ces types de cadres déviants sont souvent peu restituables au niveau social. Les pressions et processus de harcèlement psychologique, de déstabilisation mentale, d'exploitation du transfert ne font toujours pas l'objet d'une reconnaissance au plan juridique. Ces préjudices sont de nature peu palpable, peu évaluable pour celui qui ne les a pas vécus de l'intérieur. Pourtant, la souffrance est grande dans ces situations. La souffrance et la solitude. Lorsqu'on est victime dans les cadres déviants, on se retrouve souvent sans preuve concrète des atteintes dont on a été l'objet. Des atteintes pourtant massives et longues à réduire.

Guillaume a perdu tout ce qui faisait sa vie jusqu'à présent. Il était juste aller voir un psychanalyste qui avait une technique new age que des copains lui avait conseillé. Ce faux psychanalyste était jeune et avait beaucoup de charisme. Il employait de grands mots, il avait l'air de connaître son affaire. Guillaume a cru en lui. Il n'arrive pas très bien à s'expliquer pourquoi. Il pensait réellement que ce « psy » l'aiderait. Mais tout s'est emballé. Pour suivre ce maître à penser, il a quitté son travail, rompu avec sa famille... Aujourd'hui, Guillaume a bien compris que l'homme n'était pas un vrai psychanalyste et il a quitté la communauté. Mais qui va l'aider à présent à réparer sa vie ? Qui va l'aider à se refaire des liens ? Guillaume ne sait pas... Il se soigne auprès d'un autre « psy », qu'il ne voit guère. Car il a peur. Il craint parfois que tout cela ne recommence. Il reste profondément seul avec son histoire et sa détresse

Être victime, c'est avoir subi un dommage reconnu par un tiers ou par la société. Normalement, une victime est une personne physique ou morale ayant eu à vivre un événement la mettant en souffrance et ayant provoqué un préjudice.

Il existe deux statuts différents de victimes. Tous deux sont en corrélation avec le type de déviance rencontré. Si une personne est victime d'une déviance de type primaire, déviance qui ne fera pas l'objet d'une désignation au niveau social, cette personne s'installera dans un statut de victime de type primaire dont le préjudice ne va pas être reconnu par la société ou son entourage. Guillaume se trouve dans ce cas. Si la personne est victime d'une déviance de type secondaire - donc désignée comme infraction ou délit par la société -, elle bénéficiera d'un espace possible de reconnaissance, lors de la condamnation du pseudo professionnel délictueux. A notre connaissance, cette issue est rare lorsqu'on aborde les dérives liées aux cadres présentés improprement comme thérapeutiques.

Dans le statut de victime de type primaire, la personne est renvoyée à un vécu extrêmement solitaire, où elle est parfois la seule dépositaire de ce qui lui est arrivé. Quand on se retrouve dans un tel vécu, le risque est d'entrer dans un processus de victimisation. Selon J. L. Viaux (2), le paradoxe de toute victime peut s'énoncer ainsi : « Pour ne plus subir les conséquences de la victimisation, il faut d'abord accepter l'état de victime. C'est-à-dire qu'au lieu d'oublier, d'apaiser la souffrance de la remémoration, il faut demander

justice à la Justice, entrer dans le système de poursuite pénale et faire reconnaître le préjudice subi. »

Qu'en est-il du préjudice psychique, des conséquences de la manipulation mentale, de la sujétion psychologique, des conséquences du harcèlement moral, des aspects du chantage affectif, des «similarités incestueuses» ou autres abus sexuels en situation dite malhonnêtement thérapeutique ou toutes ces autres procédures improuvables développées sous prétexte de travail pseudothérapeutique et /ou de dérive sectaire ? La victime de type primaire est une personne qui ne bénéficie d'aucune ressource externe pour réduire l'intensité de son trauma, faute de pouvoir en apporter la preuve et l'imputabilité. Bien souvent, les restitutions des victimes de ce type de préjudice se heurtent au déni de la spécificité, c'est-à-dire à la difficulté ou au refus des tiers entendeurs de reconnaître qu'il peut exister des pratiques aussi déviantes sous le terme «psychothérapie» et au déni des risques (3), c'est-à-dire à la difficulté ou au refus du tiers, de reconnaître l'aspect pathogène et le préjudice réellement subi par la personne.

Pourtant le traumatisme est bien réel. Quand on est victime, on se retrouve dans l'impossibilité de réagir normalement à un événement atypique, sortant de l'ordinaire et chargé de violence. Le traumatisme survient toujours suite à l'émergence brutale ou répétée d'un stimulus endommageant vécu sans préparation, sans angoisse défensive préalable. Il y a confrontation à une effraction violente du psychisme et à une agression surprise du Moi qui n'est pas préparé à contenir ce niveau d'excitation inattendue. Notamment, le traumatisme psychique isolé ou répété provoqué par la relation perverse ou sectaire comporte des niveaux d'excitation psychique inabsorbable.

Dans les divers cas recensés où des personnes ont été suivies après une immersion traumatique dans ces types de procédures aliénantes, toutes étaient porteuses d'une importante détresse, d'une importante confusion et d'une symptomatologie pouvant se rapporter au tableau constitué dans le syndrome de névrose post-traumatique : confusion avec parfois sentiment d'étrangeté, vive anxiété et, pour certains, forte terreur, insomnie, réveils nocturnes brutaux, cauchemars, vif sentiment de culpabilité, tension anxiogène orientée vers l'action, perte d'intérêt pour les proches et pour les activités habituelles, repli, évitement du contact et des groupes, tendance agressive ou à l'agression, parfois constitution d'idéation paranoïde, recours à une pensée paralogique ou, à l'opposé, mutisme, évitement et retrait. Dans la dérive relationnelle perverse et dans les cadres déviants dits faussement thérapeutiques, nous avons affaire à un trauma psychique violent non recensé. Il survient en dehors de tout contexte reconnu socialement. Il est intraduisible, informulable, incommunicable, « impartageable ».

Pour favoriser l'éclosion des mots qui délivrent et par là même faire avancer la régulation juridique et déontologique d'une pratique dont l'exercice trop peu protégé donne le champ libre à des abus et déviances aux conséquences désastreuses pour les patients qui en sont les victimes, Psychothérapie Vigilance ouvre son site à tous ceux qui – victimes ou témoins – souhaitent se raconter ou dire quelle a été leur expérience. Tout témoignage est en mesure d'accélérer la prise de conscience collective et de pousser ainsi la société à prendre les mesures qui s'imposent. (4 et 5)

(1) cf. à la rubrique « Accueil », l'article de Guy Rouquet « Vous avez dit « psy » ? »

(2) J. L. Viaux, « Evaluation du traumatisme chez les victimes d'agression » in Les traumatismes dans le psychisme et la culture - Ed. Erès, 1999.

(3) Ibid.

(4) Tout témoignage peut être adressé à : Psychotherapie.Vigilance@wanadoo.fr Pour des raisons de confidentialité, toutes les identités seront modifiées.

(5) Texte mis en ligne le 7 mars 2003.

*** Martine Maurer a publié en octobre 2001, aux éditions Hommes et Perspectives, « Comment choisir son psychothérapeute ? - Attention risque de pratiques déviantes. » Les constatations qu'elle établit, les interrogations qu'elle pose et les réflexions qu'elle développe expliquent dans une assez large mesure la création du site www.PsyVig.com Psychothérapie Vigilance reprend volontiers à son compte cette observation d'Anne Fournier : « Le livre de Martine Maurer vient à point pour alimenter un débat qui ne fait que commencer sur une profession en plein développement, mais de plus en plus largement contestée. »**